Décla FSU au CTA du 21 mars 2019

Alors que les revendications sociales, l'augmentation des salaires et des retraites et plus de justice fiscale s'expriment fortement depuis plusieurs mois, le gouvernement a mis en place un grand débat « poudre aux yeux » continuant ses réformes et en ciblant notamment les agent-es du service public pour poursuivre son objectif de réduction de la dépense publique.

Considérant que le statut de la Fonction Publique serait archaïque, le gouvernement propose un projet de loi de « Transformation de la Fonction Publique » qui ne la transforme pas, mais la détruit, en piétinant les équilibres du statut de 1946, réaffirmés par les lois de 1982 à 1984 et en substituant à un fonctionnaire citoyen au service de l'intérêt général un fonctionnaire « aux ordres ». Ce projet inacceptable constitue une remise en cause du modèle social français et supprimer la garantie de neutralité des agents publics. Contrairement à ce que le gouvernement tente de faire croire, il n'y a rien de moderne à détruire les spécificités de la Fonction Publique pour calquer son fonctionnement sur celui de l'entreprise privée. Déconcentration du recrutement, rémunération au mérite, responsabilisation des gestionnaires, pilotage par les indicateurs, tous les marqueurs d Nouveau Management Public (NMP) sont là. Il prévoit de vider de leur substance les commissions paritaires, et ce dès le 1er janvier 2020. Il prévoit de ne plus donner aucun droit de regard sur les actes de gestion des agents (mutations, promotions, etc). L'administration affecterait ou nommerait de manière unilatérale, en toute opacité, sans aucune vérification par des élus du personnel du respect des droits de chacun. Les personnels ne pourraient plus contester les décisions autrement que par un recours individuel devant l'administration puis devant les tribunaux administratifs. Le gouvernement entend soumettre les agents publics au bon vouloir de l'autorité hiérarchique et les isoler face à elle.

Dans une même optique destructrice des droits et avancées statutaires qu'il nous aura fallu des années pour conquérir, ce projet contient une remise en cause des CHSCT, de leurs prérogatives et des moyens de les faire fonctionner, dédouanant ainsi l'État employeur de son obligation d'amélioration des conditions de travail. À l'opposé de la réforme proposée par le gouvernement, la FSU revendique un renouveau du paritarisme : les instances doivent être des lieux où l'expression des collègues doit être prise en compte pour améliorer les conditions de travail, de formation, de rémunération. Le travail des élus en CAP doit être respecté et valorisé, les CHSCT maintenus et les moyens d'exercer pleinement leurs missions doivent leur être donnés pour qu'ils contribuent à lutter contre le mal-être grandissant au travail.

Tout aussi inacceptable que le projet de réforme de la Fonction Publique, le projet de loi « Pour une école de la confiance » porte bien mal son nom et constitue une provocation tant son contenu est marqué par la défiance envers celles et ceux qui agissent au quotidien auprès des élèves, sur tous les territoires, pour porter les valeurs du Service Public d'Education auxquelles la FSU est attachée ! Le projet d'école porté par ce gouvernement se dessine bien dans ce texte : une école du tri et de la sélection qui tourne le dos au projet d'émancipation de la jeunesse et de la démocratisation de la réussite scolaire. Etablissements Publics Locaux d'Enseignement des Savoirs Fondamentaux (EPLESF) pour les moins favorisés et Etablissements Publics Locaux d'Enseignement International (EPLEI) pour les plus aisés ! Sans oublier le cadeau financier octroyé à l'enseignement privé par l'obligation de scolarisation dès 3 ans, dont il faut rappeler qu'elle est déjà effective pour 98 % des enfants.

Face aux contestations qui s'expriment chez les personnels, le ministère fait la sourde oreille et tente de limiter la liberté d'expression qui est pourtant une garantie démocratique qui protège les usagers des services publics. La FSU rappelle son attachement aux statuts et à la loi qui obligent les personnels de l'Education nationale à se conformer aux instructions (art. 28), aux obligations de discrétion, au secret professionnel (art. 26), à la neutralité (art. 25), mais pas à la réserve. Ce dont a besoin l'institution, ce n'est ni du mépris pour l'expression des personnels, ni des menaces et de possibles sanctions, ni de mesures d'affichage des emblèmes de la République, mais d'un soutien réel et de conditions favorables ...

En lycée, la mise en place des réformes à marche forcée pour la rentrée 2019 produit les effets terriblement délétères que la FSU avait anticipés et dénoncés depuis de nombreux mois... et, si le pire n'est pas certain, les nouvelles annonces laissent présager un avenir toujours plus sombre. Les baisses de DGH ont fini de démontrer, s'il le fallait encore, le but réel de ces réformes et aboutissent, avec l'autonomie des établissement et la compétition interne des disciplines, à des répartitions de moyens qui n'auront jamais été aussi inégalitaires sur le territoire. Inégalitaires, tant en termes de conditions d'exercice pour les collègues que de conditions d'apprentissage pour les élèves. Le labyrinthe du choix des Spécialités en première entraîne enseignants, élèves et parents dans des situations de stress permanent – amplifié par les discours incohérents, voire mensongers, sur la place des maths dans le tronc commun, l'accès à l'option «math complémentaire» en Terminale, l'éventuelle (im)possibilité de changer de lycée pour suivre une Spécialité non enseignée dans le lycée, les Spécialités suivies pour postuler, l'année prochaine, dans telle ou telle filière via ParcourSup... Jamais des portes ouvertes n'ont laissé transpirer tant d'angoisses, les parents venant désormais avec leurs enfants dès la 4ème. Comment ne pas comprendre, dans ces conditions, les actions de contestation menés par les collègues dans leurs établissements quand cette réforme dénature notre métier et s'oppose à nos valeurs ? Nous vous rappelons, Monsieur le Recteur, que la FSU soutient ces actions et considère que l'autoritarisme et les menaces ne font pas disparaître les inquiétudes et ne peuvent remplacer le dialogue social.
La réalité de la rentrée 2019 sera rude dans tous les établissements, puisque les moyens attribués à notre académie sont insuffisants au regard des besoins, ne serait-ce que pour pallier l'augmentation de nos effectifs. Sur le terrain, les baisses horaires affectant les BMP et les postes neutralisés, apparaissent clairement et constitue des coupes sombres. Ce n'est pas l'affichage de non suppressions de postes qui le masquera.
Et que penser de la « nouvelle » répartition de la dotation académique par département, présentée ce jour, qui prévoit non plus 38 postes supplémentaires en collège mais seulement 12 et non plus 34 suppressions en lycée mais 10 ?

Parcoursup l'an passé, la réforme du lycée aujourd'hui, l'orientation est stratégique et change de mains :
- la pédagogie ou «éducation à l'orientation» est assignée aux professeurs dans le cadre des 54 heures à l'emploi du temps des élèves ; les professeurs principaux doivent aussi les conseiller sur leurs choix,avant d'émettre des avis sur leurs vœux.
- l'information sur l'orientation et les professions est confiée aux régions, et la réforme ouvre l'école aux intervenants externes pour intervenir directement dans les classes. Parmi les élèves, qui aura «la liberté de choisir son avenir professionnel»? La carte des formations et l'information par les branches professionnelle sera-t-elle liée aux métiers en tension à l'échelle régionale ?
Nous contestons :
- la déstructuration en cours du réseau des CIO (10 postes administratifs supprimés en CIO dans l'académie au mouvement 2019),
- la baisse du recrutement des Psychologues de l'Education Nationale EDO (postes aux concours interne et externe 2017 = 145, 2018 =117, 2019 = 75) et la remise en cause de leurs conditions d'exercice, ainsi que de leur lieu d'affectation.
Par leur fonction, ils sont centrés sur l'éducation, le développement de l'enfant et de l'adolescent, le conseil en orientation indépendant et gratuit. Cette posture contrarie le primat d'une politique d'adéquation formation/emploi, où la question éducative et émancipatrice est secondaire. Les mouvements sociaux dénoncent l'accroissement des inégalités ; réduire les services publics d'éducation, de santé, de justice, de culture... et laisser place aux acteurs privés, aggravent la fracture sociale.

Après la journée d'action nationale réussie du 19 mars, la FSU appelle à poursuivre les mobilisations, pour défendre le statut de la Fonction Publique et le Service Public d'Education, au service de tous les élèves, et à participer aux prochaines journées de mobilisation, dont celle du 30 mars avec la CGT, l'Unsa, le Sgen-CFDT, les lycéens, étudiants et les citoyens.